

0100

RECHERCHE

Ce centre regroupe les activités reliées à l'étude systématique d'une matière ou d'un sujet déterminé, dans le cadre de projets de recherche visant l'acquisition de connaissances nouvelles au bénéfice de la santé ou des services sociaux.

ACTIVITÉS

- Administration du centre de recherche
- Organisation et coordination des travaux de recherche
- Transferts des connaissances et technologiques
- Diffusion scientifique
- Soutien et support à la recherche
- Création ou maintien de postes de jeunes chercheurs
- Établissement de jeunes chercheurs
- Achat de documentation scientifique
- Recrutement de chercheurs et formation
- Travaux de laboratoire, de recherche et services pharmaceutiques
- Animalerie et stérilisation
- Services d'aide technique et archives
- Travaux dans les unités cliniques et les cliniques externes
- Organisation de conférences
- Services d'informatique pour les travaux de recherche
- Secrétariat

**COÛTS DIRECTS
ET INDIRECTS
D'INFRASTRUCTURE
DE RECHERCHE**

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges :
 - matériel et équipement (achat et location)
 - médicaments
 - papeterie, impression et articles de bureau
 - achat de revues et de volumes scientifiques

CLSC-CH-CJ-CHSLD-CR

0100

RECHERCHE

- frais de déplacement, de séjour et d'inscription
- frais des conférenciers invités
- communications et messagerie
- frais reliés aux services communs : animalerie, buanderie, salle d'opération animale, laverie, préparation des milieux de culture, etc...
- fournitures et charges diverses

Notes :

- 1) Les établissements complètent une page 660 pour le centre et pour chacun de ses sous-centres ou sous-sous-centres d'activités, s'il y a lieu. L'ensemble des sous-centres 0101 à 0108 forme le centre d'activités 0100. Le sous-centre 0101 correspond aux programmes définis dans le prospectus annuel publié par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).
- 2) L'imputation des coûts directs de recherche peut s'effectuer sur la base de l'avancement des travaux ou à partir des coûts réels encourus.
- 3) Les revenus au titre des coûts indirects de la recherche reliés à la contribution de l'entreprise privée sont comptabilisés de la façon suivante :
 - la partie représentant le 18 %, à l'intérieur des revenus du sous-centre d'activités 0108 « coûts indirects et contributions » à titre de revenus d'autres sources. Cette partie doit prioritairement être utilisée pour financer les coûts d'infrastructure ;
 - le solde de la contribution (minimum de 12 %) dans les autres revenus des activités principales (page 302 du AS-471 à titre de contribution au titre des coûts indirects de la recherche).

L'établissement doit également considérer les particularités énoncées à la note 4 ci-dessous.

CLSC-CH-CJ-CHSLD-CR

Mise en vigueur le :
85-04-01

Révisé le :
03-04-01

Volume	Chapitre	Page
01	04	02

0100

RECHERCHE

- 4) Les coûts indirects de recherche d'infrastructure encourus pour les activités de recherche et non financés spécifiquement par le FRSQ sont imputés au sous-centre d'activités 0108 « coûts indirects et contributions ». Les frais d'infrastructure financés par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) sont imputés aux sous-sous-centres d'activités concernés du sous-centre d'activités 0101. Les revenus à cet égard sont présentés respectivement dans les sous-centres d'activités où les coûts sont imputés.

Les frais indirects d'infrastructure concernent les dépenses liées à l'organisation scientifique et administrative de la recherche et des dépenses liées à la consolidation et au développement des activités communes essentielles à la réalisation des activités de recherche.

Tous les coûts indirects liés à la recherche et qui sont encourus dans les centres d'activités des activités principales demeurent dans ces centres d'activités et ne sont pas, par conséquent, transférés aux divers sous-centres d'activités accessoires de la recherche.

- 5) Les coûts directs de recherche encourus à l'intérieur de différents centres d'activités principales doivent être imputés aux sous-centres d'activités de recherche concernés à titre d'achat de services ou autres charges directes et comptabilisés aux centres d'activités principales concernés à titre de vente de services ou de recouvrement.
- 6) Les établissements se réfèrent à l'annexe C du volume 01, chapitre 01 du Manuel de gestion financière pour plus de précisions concernant la comptabilisation des revenus et dépenses liés à des activités de recherche, ainsi qu'à la circulaire 03.01.41.18.
-

CLSC-CH-CJ-CHSLD-CR